

## La prévention des mauvais traitements et de la négligence durant la vieillesse Preventing Abuse and Neglect in Later Life

Les personnes âgées peuvent être maltraitées de différentes manières par les personnes dont elles dépendent ou auxquelles elles font confiance. Les mauvais traitements et la négligence durant la vieillesse peuvent avoir des conséquences sur la santé, le bonheur et la sécurité d'un(e) adulte.

Les mauvais traitements ne se limitent pas aux personnes âgées d'une culture, d'un groupe ethnique, d'un milieu social ou d'une religion en particulier. Un aîné sur 12, soit environ 46 000 personnes en Colombie-Britannique, est victime de mauvais traitements ou de négligence à un moment donné. Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées peuvent survenir à domicile, au sein de la collectivité ou dans le cadre d'une institution. Les agresseurs sont la plupart du temps des membres de la famille (le conjoint ou les enfants) mais peuvent aussi être des amis, des propriétaires ou du personnel.

### Quels sont les types de mauvais traitements et de négligence auxquels les personnes âgées peuvent faire face?

Les mauvais traitements et la négligence peuvent prendre plusieurs formes et peuvent être d'ordre physique, psychologique, financier, sexuel, spirituel ou social. Certains types de mauvais traitements et de négligence violent les droits fondamentaux des personnes âgées et plusieurs sont considérés comme des crimes.

- **Les mauvais traitements physiques** incluent la violence ou un comportement brutal même s'ils n'occasionnent pas de blessures. Le fait de pousser quelqu'un peut ne pas être dangereux pour une personne jeune mais provoquer un traumatisme grave chez une personne âgée.
- **Les mauvais traitements psychologiques** incluent les injures, l'intimidation, les menaces ou tout autre comportement qui heurte le sentiment de dignité de la personne âgée et l'estime de soi. Ils sont souvent le moyen auquel l'agresseur a recours pour contrôler une personne âgée.
- **L'exploitation financière** est la forme de mauvais traitements la plus courante dont les personnes âgées sont victimes. Parmi les exemples d'exploitation financière, on trouve le fait de contraindre une personne âgée à céder de l'argent, l'utilisation de ses

biens ou de son argent à son insu ou l'emploi d'une procuration à mauvais escient.

- On parle d'**abus sexuel** lorsque la personne âgée est contrainte d'avoir des relations intimes ou est victime de harcèlement ou d'agression sexuels. L'abus sexuel peut aussi inclure des commentaires ou des blagues à caractère sexuel, des attouchements ou des regards concupiscent. Les personnes de tout âge peuvent faire face à des abus sexuels et les femmes âgées en sont plus souvent victimes que leurs homologues masculins.
- **La violation des droits** fait référence au déni des droits à la vie privée, à l'information ou au soutien communautaire des personnes âgées. Dans certains cas, les règles ou les politiques peuvent violer les droits d'une personne âgée.
- **La négligence** fait référence au refus d'une personne de prendre soin ou d'assister une personne âgée alors qu'elle devrait le faire. Par exemple, le soignant peut arrêter de payer les factures ou d'apporter de la nourriture, des médicaments ou toute autre forme d'assistance dont la personne âgée a besoin. Il se peut que la négligence soit intentionnelle chez certaines personnes. D'autres ne savent tout simplement pas comment s'y prendre.

### Pourquoi les mauvais traitements surviennent-ils?

Certaines personnes apprennent à utiliser la violence et le contrôle dans leurs relations avec autrui. Beaucoup de personnes au sein de la société ont des préjugés sur les personnes âgées ou peuvent ne pas les comprendre. D'autres ne traitent pas les aînés avec respect. Ce qui peut engendrer un risque accru de mauvais traitements ou peut servir d'excuse aux agresseurs pour leur comportement abusif.

Certaines personnes doivent faire face à des problèmes personnels ou au stress, ce qui peut augmenter leur risque de blesser ou de négliger autrui. Vivre avec des personnes âgées ou dans la pauvreté peut créer des tensions familiales et peut mener aux mauvais traitements ou à la négligence. Dans certains cas, la fierté familiale peut dissimuler les mauvais traitements; cependant, les communautés qui font attention à leurs membres peuvent aussi aider à protéger les personnes des mauvais

traitements et de la négligence. Peu importe qui est l'agresseur ou quelle est sa raison, personne ne mérite d'être malmené ou maltraité.

## Les mauvais traitements et la négligence font du mal

Lorsqu'une personne âgée est victime de mauvais traitements ou de négligence, sa santé physique et psychologique est souvent affectée. Les personnes âgées maltraitées perdent confiance et commencent parfois à remettre en cause leur propre jugement et leur prise de décision. Elles peuvent se sentir déprimées ou même suicidaires. Les agresseurs peuvent aussi éprouver des émotions contradictoires au sujet de leur comportement malfaisant. Les mauvais traitements et la négligence ont un impact significatif sur les familles et les communautés.

## On peut prévenir les mauvais traitements et la négligence

Les mauvais traitements et la négligence cessent rarement d'eux-mêmes. Pour y mettre un terme, il faut compter sur un grand nombre de personnes travaillant ensemble. Il n'existe aucune loi en Colombie-Britannique exigeant la dénonciation des mauvais traitements et de la négligence des personnes âgées. Cependant, vous pouvez aider un aîné maltraité ou négligé à obtenir du secours et à empêcher la situation de se détériorer.

- Reconnaissez les signes de mauvais traitements et de négligence et dénoncez-les.
- Écoutez la personne âgée en n'émettant aucun jugement.
- Respectez les choix de la personne.
- Sachez où appeler pour obtenir des renseignements.

### Si vous êtes un fournisseur de services travaillant avec des personnes âgées :

- aidez les personnes âgées et les familles à mieux connaître leurs droits et leurs responsabilités;
- aidez les personnes âgées à bâtir et à regagner confiance et compétences;
- aidez à réduire l'isolement social de la personne; et
- ayez les ressources appropriées à disposition pour aider les aînés et les familles.

## Pour plus de renseignements

Si vous êtes témoin d'un crime ou d'une situation dangereuse impliquant une personne âgée, appelez la police ou le 911 immédiatement. Si vous soupçonnez sans en être certain qu'une personne âgée est victime de mauvais traitements ou de négligence et que vous souhaitez parler à un professionnel de la santé, vous pouvez appeler la ligne téléphonique de la BC NurseLine accessible 24 heures par jour pour obtenir des renseignements et des conseils.

Pour savoir quelles sont les ressources disponibles au sein de votre communauté, contactez le **bureau des soins à**

**domicile et en milieu communautaire** de votre autorité sanitaire locale ou contactez la **B.C. Coalition to Eliminate Abuse of Seniors** au 604-437-1940 ou à [www.bcceas.ca/](http://www.bcceas.ca/).

Le personnel de votre **bureau des soins à domicile et en milieu communautaire** a pour responsabilité d'enquêter sur les dénonciations les plus graves concernant des mauvais traitements ou de la négligence supposés à l'égard d'adultes vulnérables. Le **bureau du tuteur et curateur public** peut être en mesure d'aider si la personne âgée a une incapacité mentale à prendre des décisions ou à juger que sa propre existence est en danger.

Pour obtenir des renseignements sur les services juridiques, y compris comment avoir accès à l'aide et au conseil juridiques, contactez la ligne téléphonique **Legal Services Society of BC LawLINE** au 604-408-2172 ou au 1-866-577-2525 (en dehors de l'agglomération de Vancouver) ou visitez le site Internet [www.lss.bc.ca/](http://www.lss.bc.ca/).

**Victim Link** fournit également des renseignements pour les victimes de violences familiales et sexuelles et de crimes. Vous pouvez appeler le 1-800-563-0808 à n'importe quelle heure et à n'importe quel endroit en Colombie-Britannique. Victim Link offre un service dans plusieurs langues et pour les sourds et malentendants.

**Pour plus de renseignements, consultez les autres sujets de la série de dossiers santé de Colombie-Britannique sur la prévention des mauvais traitements à l'égard des aînés.**



Pour plus de renseignements sur les dossiers santé de C.-B., veuillez consulter le site Internet suivant : [www.bchealthguide.org/healthfiles/index.stm](http://www.bchealthguide.org/healthfiles/index.stm), ou vous rendre à votre unité de santé publique locale.

Appelez le service Info-Santé disponible 24 heures sur 24 offert par les infirmières et les infirmiers de C.-B. pour parler à une infirmière ou un infirmier autorisés :

- Dans la région métropolitaine de Vancouver, composez le 604-215-4700
- Ailleurs en C.-B., composez le numéro sans frais 1-866-215-4700
- Pour les sourds et malentendants, composez le 1-866-889-4700
- Un pharmacien ou une pharmacienne est disponible tous les jours de 17 h à 9 h
- Un service de traduction est offert dans plus de 130 langues sur demande.

Visitez le Guide-Santé en ligne de C.-B., un monde d'information santé sur lequel vous pouvez compter, à l'adresse suivante : [www.bchealthguide.org/](http://www.bchealthguide.org/)